



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MAI 2003

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 17 avril 2003

Affichage : 17 avril 2003

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M., Mmes DE SEDE D., ESSERT S.,
M. GAGNEPAIN C., Mlle GROSPERRIN A., MM HENRY P., LACHAT J.,
Mme LAURENÇOT R.-N., MM. MARTIN R., MEREDÉZ J.,
Mme MOUTARLIER M., MM RIZZON D., ROBERT M., ROY. J.,
SARRAZIN P., Mme SATORI M.-A., MM. TAILLARD J.-P., TUPIN J.-P.

Absents représentés : Mme DE SEDE D., représentée par Mlle GROSPERRIN A.

secrétaire de séance :

La séance est ouverte à 19h30.

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES

I.1 – Redevance d'occupation du domaine public par EDF

Afin de percevoir la redevance due par EDF, au titre de 2003 et pour les années suivantes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à établir un titre de recette au nom d'EDF.

Le montant de la redevance pour 2003 est de 155.77 €

I.2 – Subvention pour l'association « vivre à Avanne » (Maison de Retraite)

L'association « Vivre à Avanne » du Centre de Soins et d'Hébergement J.WEINMAN sollicite une subvention destinée à contribuer à l'amélioration de la vie socio-culturelle des résidents par une animation rééducative.

Décision est prise, à l'unanimité, d'attribuer 75 €uros afin de lui permettre de continuer les actions menées l'année précédente.

I.3 – Demande de subvention pour rénovation d'éclairage public auprès du SYDED (rue René Paillard et rue des Blotets)

Faisant suite aux travaux d'aménagement de la rue, décision est prise, à l'unanimité, de rénover intégralement les luminaires sur toute la longueur de la rue René Paillard.

- Dépose de 22 luminaires et accessoires

- Fourniture et pose de 24 luminaires (éclairage sodium 150W) identiques aux équipements récents mis en place dans le village

Deux entreprises ont été consultées GEPLD et CEGELEC. Offre mieux disante : CEGELEC pour 7 620 € ht

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Syded pour cette rénovation.

Pour la rue des Blotets, mise en place sur rue de :

- fourniture et pose de 2 massifs en béton
- fourniture et pose de 2 mats en acier galvanisé avec crosse et éclairage public
- fourniture et pose de câblage

Offre mieux disante : CEGELEC 1 452 € ht

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Syded.

I.4 – Achat de terrain pour aménagement de carrefour

Dans la perspective de l'aménagement du carrefour formé par la rue des Grands Prés, la rue des Combots et la rue des Cerisiers, la Société SOGEPAR a signé, le 31 mars 2003, au profit de la Commune d'Avanne, une promesse de vente portant

sur une surface de 180 m² en zone UB au prix de 22,87 €uros le m²
sur une surface de 230 m² en zone ND au prix de 1,50 €uro le m².

Les emprises définitives seront connues après établissement d'un document d'arpentage établi par Monsieur Gaume, géomètre-expert.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les conditions financières de l'offre et autorise le Maire à signer l'acte notarié constatant la cession.

I.5 – Achat de terrain pour aménagement du jardin de la Furieuse

L'aménagement des abords de la « Furieuse » nécessite l'acquisition de la parcelle AK 121 de 0a21ca, propriété des consorts Bourque. Une offre de 153 €uros a été faite aux propriétaires qui ont répondu favorablement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition de cette parcelle et autorise le Maire à signer l'acte.

I.6 – Contrat de tonte du stade

Les différents prestataires situés dans un périmètre proche de la commune ont été consultés. Seule la Société PATRICK Didier a fourni une offre qui se résume ainsi :

- Tonte du terrain principal 80,89 € ht + traitement des déchets 30 €
- Tonte terrain annexe 63,75 € ht + traitement des déchets 20 €

Ce contrat correspond à un prix par tonte au titre de l'année 2003.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

I.7 – Subvention attribuée pour l'achat des bacs ordures ménagères (information)

Faisant suite au dépôt d'un dossier transmis en juin 2002 à l'ADEME, l'attribution de la subvention se résume ainsi :

- Achat des bacs	Conseil Général	1517 €
	ADEME	1011 €
- Communication	Conseil Général	335 €
	ADEME	454 €

I.8 – Subvention attribuée pour les aménagements de sécurité rue René Paillard (information)

Faisant suite à la demande de la commune, le Conseil Général confirme l'attribution d'une subvention de 23 616 € pour les aménagements de la sécurité Rue René Paillard

I.8 – Subvention assainissement rue du Pressoir

Faisant suite à la demande de la commune, le Conseil Général attribue une subvention de 6.299€ pour les travaux d'assainissement de la Rue du Pressoir

I.10 – Produits irrécouvrables

Suite à la défaillance d'un paiement, décision est prise, à l'unanimité, d'admettre la somme de 64 €uros en non valeur.

I.11 – Délibération budgétaire modificative : budget eau et assainissement 2003

Suite à modification des numéros de

I.12 – Contrat de maintenance des chaudières et radiateurs gaz

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier les travaux à l'entreprise AUBRY Claude pour un montant de 491,55 €uros.

I.13 – Fin de contrat « emploi jeune »

A l'issue de son contrat, qui se termine fin mai 2003, autorisation est donnée au Maire, à l'unanimité, pour l'embauche dans le cadre d'un CDD pour une période de 2 mois, au titre d'agent technique contractuel, renouvelable éventuellement deux fois.

II. URBANISME

II.1 – Cession de terrain à un particulier

Monsieur Nuninger sollicite la cession par la commune d'un ancien sentier communal qui traverse les parcelles qu'il vient d'acquérir à Aveney, rue des Rougeots.

Ce sentier ne présente plus d'intérêt par la commune, dès lors qu'il est enclavé dans les propriétés de Monsieur Nuninger.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la cession au prix de 22,86 €uros le m².

II.2 – Autorisation de lotir : procédure de régulation du développement de l'urbanisation

III. DIVERS

III.1 – Regroupement pédagogique entre les communes d'Avanne-Aveney et Rancenay : convention de création

Depuis de nombreuses années, les écoliers de Rancenay sont scolarisés au village. La situation s'apparente à un groupement pédagogique intercommunal (R.P.I.).

Cette formule conduisait la Commune d'Avanne-Aveney à supporter toutes les charges d'investissement et de fonctionnement relatives à l'école, à la cantine et à la garderie, tandis que la Commune de Rancenay versait une participation financière calculée sur la base du nombre des enfants scolarisés.

Il est apparu nécessaire de formaliser cette situation au travers une convention afin d'une part, d'officialiser la création d'un R.P.I. et d'autre part, de fournir une lisibilité accrue à cette collaboration établie entre les deux communes.

Faisant suite à quelques réunions de travail avec des élus de Rancenay, un projet de convention a été élaboré. En parallèle, un bilan des dépenses prises en charge par chaque commune a été élaboré, afin de bien connaître les coûts et les enjeux d'un R.P.I..

Prenant acte de l'accord officieux des membres du groupe de travail intercommunal, décision est prise, à l'unanimité, d'entériner les termes de la présente convention qui devra recevoir l'agrément de la commune de Rancenay.

Autorisation est donnée au Maire pour signer ladite convention.

III.2 – Associations communales de chasse agréées : observations des services de l'Etat et réflexions engagées par les deux sociétés de chasse

Les services de l'Etat ont rappelé que l'existence de deux associations de chasse communales agréées, sur le territoire de la commune, n'était pas respectueux des règlements en vigueur.

A ce titre, il s'avère nécessaire que les deux associations de chasse d'Avanne et d'Aveney engagent une procédure de fusion avant l'été 2003.

Faisant suite à plusieurs réunions de travail organisées en Mairie avec les représentants des deux associations, un accord de principe a été établi, en vue de préparer cette fusion, tandis qu'un calendrier de travail a été élaboré.

Les deux associations ont convenu d'une marche à suivre qui devrait permettre la mise en place de nouveaux statuts et d'un nouveau règlement intérieur à brève échéance.

III.3 – Informatique à l'école

Afin de parfaire le fonctionnement des équipements informatique de l'école, dans une infrastructure de réseau avec les autres communes de l'agglomération, décision est prise, à l'unanimité, de compléter l'équipement actuel par l'achat d'un graveur estimé à 80 €uros, avec prise en charge d'un contrat de maintenance des équipements, proposé par les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon (le Maire est autorisé à signer ce contrat de maintenance).

III.4 – Rapport annuel sur le prix et qualité de l'eau à « La Belle Etoile » : information

Le Maire informe le Conseil Municipal du rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau à « La Belle Etoile » et à Avanne.

Le réseau de distribution est de bonne qualité, cependant il est nécessaire de veiller à l'entretien des captages et du réseau et d'effectuer régulièrement des nettoyages de réservoir.

III.5 – Tirage au sort pour désignation des Jurés d'Assises

Le tirage au sort a été réalisé en séance publique à partir de la liste électorale de l'année 2003, suivant une procédure parfaitement définie : tirage au sort par numéro de page puis tirage au sort dans les numéros de ligne.

Les noms suivants ont été tirés au sort :

- | | | |
|----------------------|---|-----------------|
| 1. MOUHOT Lucienne | } | à Avanne-Aveney |
| 2. CHALNOT Romaric | | |
| 3. HAMIDOUCHE Chakir | | |

III.6 – Rénovation de réseau d'assainissement au voisinage de la Maison de Retraite

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à confier et faire réaliser les travaux par la société SACER moyennant un coût de 2.392 €uros.

III.7 – Assainissement interconnexion des Grands Prés et de la rue de l'Eglise : demande de subvention au Conseil Général du Doubs et choix du prestataire

Prenant acte de dysfonctionnement des réseaux du lotissement du parc des grands prés, résultant d'anomalies de conception par le promoteur de l'époque, décision est prise, à l'unanimité, de créer une interconnexion avec le réseau de la rue de l'église grâce au dénivelé existant entre ces deux réseaux. Trois entreprises ont été consultées.

La Société Accobat, mieux disante, est retenue pour un montant de 10.436 €uros. Par contre, le contrôle de conformité des réseaux eaux usées sera effectué par la Société Acoter pour un montant de 364 €uros.

Le Maire est autorisé, à l'unanimité, à faire effectuer les travaux et à demander une subvention au Conseil Général.

III.8 – Réfection de diverses voies communales : choix du prestataire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la réfection de plusieurs rues du village :

- rue du Halage, rue du Pressoir, Grande Rue et parking Grande Rue

Plusieurs entreprises ont été consultées. La société STD, mieux disante, est retenue.

Séance close à 21h45.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.

